ecoscale

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA CIRCULARITÉ DU CSTB

Evaluation Environnementale du CSTB

Valorisez votre démarche d'éco-conception et de circularité

Faites évaluer de manière fiable et indépendante la circularité de vos produits et équipements pour faciliter leur prescription

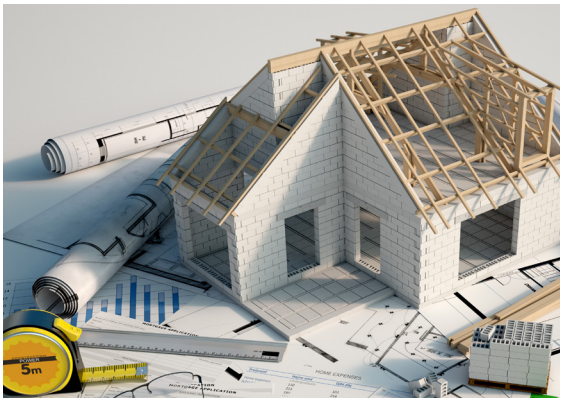

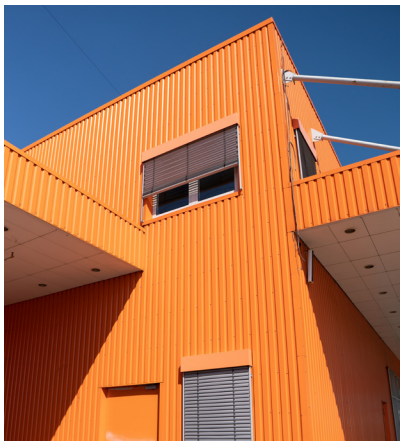

Les nouveaux enjeux environnementaux et réglementaires ainsi que les pénuries de matières premières, les coûts de production associés à la hausse de l'énergie, les difficultés d'approvisionnement mais aussi les exigences de valorisation des déchets amènent les filières à revoir leurs modèles économiques et industriels.

Le CSTB a développé une évaluation environnementale de la circularité des produits et des équipements.
Celle-ci prend en compte quatre indicateurs d'éco-conception et de circularité couvrant l'ensemble du cycle de vie : le taux en matière recyclée et renouvelable, la démontabilité, la recyclabilité et la réemployabilité.

Ces informations seront valorisées dans une base de données référençant les produits et matériaux caractérisés selon leur éco-conception et circularité afin que les prescripteurs et maîtres d'ouvrage intègrent davantage ces enjeux dans leurs projets (cahiers des charges, appels d'offres...).

- Valoriser vos performances et affirmer votre stratégie de circularisation des ressources.
- Anticiper les évolutions règlementaires et normatives.
- Favoriser la prescription de vos produits auprès des maîtres d'ouvrage engagés.
- Bénéficier de l'accompagnement du CSTB tout au long de vos démarches environnementales : FDES, PEP, accompagnement à l'innovation et éco-conception.

CSTB
le futur en construction

ecoscale

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA CIRCULARITÉ DU CSTB

Eligibilité

L'évaluation environnementale du CSTB concerne tous les produits ou systèmes couverts par une FDES individuelle ou collective.

Utilisation du logo Ecoscale

L'utilisation du logo Ecoscale est réservée aux produits et systèmes titulaires d'une certification ou d'une évaluation technique.

Des indicateurs complémentaires à l'impact carbone

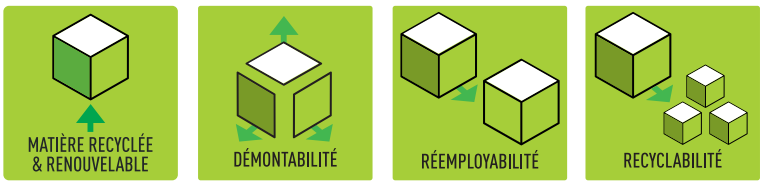

Qu'est-ce que la nouvelle filière REP Bâtiment ?

Le principe pollueur-payeur, adopté par l'OCDE en 1972, mis en œuvre sous la forme de dispositifs de collecte séparée des déchets ménagers et assimilés, concerne en France un grand nombre de produits usagés, et sont organisés en filières.

Ce principe vient d'être élargi au secteur de la construction au travers la création d'une nouvelle filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) à partir du 1er janvier 2023 incluant les Produits et Matériaux du secteur de la Construction du Bâtiment (PMCB).

La mise en œuvre de la REP vise à améliorer les taux de collecte des déchets, leur tri, encourage le réemploi et le recyclage des déchets.

Une étiquette compréhensible et facilement identifiable

Taux de matière recyclée et de matière renouvelable
Évaluation de la quantité de matières recyclées et renouvelables dans le produit.

Démontabilité
Capacité d'un produit à être démonté sans endommagement afin de faciliter son réemploi ou son recyclage.

Réemployabilité
Capacité d'un produit à être utilisé de nouveau à l'issue d'une première vie pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu.

Recyclabilité
Capacité d'un produit à intégrer une filière de recyclage en fin de vie afin d'être effectivement recyclé.

Photos non contractuelles. Mars 2023 - Photos ©CSTB - Adobe Stock - ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé sur papier recyclé.

Pour plus d'informations sur l'évaluation environnementale du CSTB : ecoscale@cstb.fr

CONTACTS

Karine HECQUET
Tél. : +33 (0)6 58 03 97 62
karine.hecquet@cstb.fr

Franck VIGNAU
Tél. : +33 (0)6 23 69 39 74
franck.vignau@cstb.fr

Flashez ce code pour télécharger cette plaquette

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT
84 avenue Jean Jaurès - Champs-sur-Marne - 77447 Marne-la-Vallée cedex 2
Tel.: +33 (0)1 64 68 82 82 - www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

CSTB
le futur en construction